



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 9, n°3 | Novembre 2018

Perte de biodiversité, New Public Management et néolibéralisme

La crise de biodiversité à l'épreuve de l'action publique néolibérale

Introduction au dossier thématique « Perte de biodiversité, New Public Management et néolibéralisme »

Clémence Guimont, Rémy Petitimbart et Bruno Villalba



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12958>

DOI : 10.4000/developpementdurable.12958

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Clémence Guimont, Rémy Petitimbart et Bruno Villalba, « La crise de biodiversité à l'épreuve de l'action publique néolibérale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 9, n°3 | Novembre 2018, mis en ligne le 13 novembre 2018, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12958> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.12958

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

La crise de biodiversité à l'épreuve de l'action publique néolibérale

Introduction au dossier thématique « Perte de biodiversité, New Public Management et néolibéralisme »

Clémence Guimont, Rémy Petitimbert et Bruno Villalba

Ce dossier thématique est tiré d'une journée d'étude que nous avons organisée le 9 juin 2017, financée par l'association Développement durable & territoires, AgroParisTech, l'université de Lille et le CERAPS (CNRS/UMR 8026). Nous souhaitons remercier l'ensemble des participants et des membres du comité scientifique pour leurs interventions ainsi que les financeurs pour leur soutien.

1. Vers la politisation de la crise de biodiversité

- 1 Depuis les années 1970, nous assistons à l'accélération de la crise de biodiversité. Des facteurs anthropiques tels que l'artificialisation et la fragmentation des sols, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions liées à la production agricole et forestière conventionnelles, le réchauffement des océans sont des facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité. Souvent qualifiée de « sixième extinction » (Leakey et Lewin, 1997), celle-ci se définit par l'accélération de l'effondrement de populations d'espèces et par la disparition irréversible de nombreux milieux et espèces. Ainsi, d'après la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)¹, depuis 1970, les populations de 3 706 espèces animales ont diminué de 60 % et une espèce (végétale ou animale) disparaît irréversiblement toutes les 20 minutes sur la surface du globe.
- 2 Les scientifiques s'accordent à souligner les menaces que cette crise fait peser sur notre survie (Barnosky *et al.*, 2012 ; Steffen *et al.*, 2015). Loin de constituer une réflexion propre au monde scientifique, ce débat est régulièrement posé dans l'espace public (Ripple *et al.*, 2017). La politisation de cette question débute au début des années 1990 – avec le sommet de Rio en 1992 – et s'inscrit dans de nombreux accords internationaux (comme la directive Habitats de l'Union européenne de 1992) ou, dans le cadre de la France, à travers une série de mesures phare comme la stratégie française pour la biodiversité adoptée en

2004, les trames vertes et bleues depuis le Grenelle de l'environnement de 2007 ou, dernièrement, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016² qui inscrit dans le droit de l'environnement la notion d'« obligation de résultat » en matière de mesures compensatoires (art. L. 163-1).

- 3 L'ensemble de ces dispositifs législatifs et réglementaires acte, en filigrane, le risque d'une rupture de la relation entre milieux naturels et sociétés. Ces dispositifs en soulignent tout autant les interdépendances fortes et révèlent la nécessité de coordonner des politiques publiques pouvant répondre rapidement à ces urgences.

1.1. La rationalité néolibérale comme cadrage de l'action publique

- 4 La gestion de la biodiversité est justement élaborée dans un contexte socio-économique qui voit désormais la perspective néolibérale conditionner la régulation de ce rapport entre nature et société. Le philosophe Pierre Dardot et le sociologue Christian Laval estiment que « *le néolibéralisme peut se définir comme l'ensemble des discours, des pratiques, des dispositifs qui déterminent un nouveau mode de gouvernement des hommes selon le principe universel de la concurrence* » (2009 : 6). Le néolibéralisme se présente avant tout comme une forme de rationalité, offrant un cadre général d'interprétation du rapport au monde autant qu'il contribue à définir les orientations de l'action publique, notamment via l'État et son administration. Cette rationalité comporte une originalité : elle provient des critères et des méthodologies d'action issus des principes de fonctionnement de la sphère économique privée. Pour Philippe Bezès (2012), les acteurs gravitant autour et au sein de l'État français contribuent à véhiculer les principes clés du néolibéralisme. Ils se trouvent aussi relayés par certaines instances internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui contribuent à légitimer ses normes d'action. Progressivement, certains modes d'agir s'élaborent, qui constituent une sorte de boîte à outils, composée d'instruments – tableaux de bord, indicateurs, benchmarking, etc. –, que l'on va retrouver au sein des organisations publiques comme privées. La valorisation des partenariats publics/privés témoigne de ce rapprochement (Dreyfus, 2010). L'administration publique dans son ensemble, y compris ses échelons territoriaux (Mongy, 2017), a suivi cette même évolution. Issus de cette orientation néolibérale, les concepts et méthodes du New Public Management (NPM) s'incorporent peu à peu dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques.
- 5 S'il semble de prime abord malaisé d'établir une distinction entre néolibéralisme et NPM, à y regarder de plus près, il nous semble que le NPM apparaît comme une illustration normative des préceptes du néolibéralisme. La concurrence, au cœur de la rationalité néolibérale (Foucault, 1977, 2004), peut se traduire pratiquement en de multiples façons. Ceci explique que le NPM désigne un vaste ensemble de méthodes et d'outils de l'action publique, pouvant sembler de prime abord disparate, mais relevant d'un même projet politique néolibéral. Loin de constituer un simple catalogue de recettes, le NPM doit être davantage appréhendé comme un « puzzle doctrinal » (Bezès, 2012). Quoi qu'il en soit, les valeurs de performance sont ainsi progressivement partagées par les acteurs privés et publics, permettant leur comparativité et leur hiérarchisation (Jany-Catrice, 2012). Parmi les critères de l'évaluation, la question de l'efficacité financière devient prépondérante. Contrainte par l'ordre de la dette, la discipline budgétaire, tournée vers la lutte contre les déficits, devient l'une des priorités de l'État (Lemoine, 2016). Le NPM est promu à des fins de « Best value for money³ » dans le cadre construit par les pouvoirs publics d'une

réduction des possibles politiques du fait de la contrainte budgétaire. Pour ce faire, l'action publique tend à adopter la vision de l'efficacité de l'action issue du secteur privé avec l'application de techniques de gestion, la mise en concurrence, la managérialisation des services administratifs, le recours au marché et aux consultants (Bezès, 2012 ; Henry et Pierru, 2012). La logique gestionnaire court-termiste tend alors à s'imposer (Bruno et Didier, 2013), de même que la culture du chiffre et du résultat (Salais, 2010), afin de répondre aux fortes contraintes de l'austérité budgétaire (Lemoine, 2016). La promotion de solutions présentées comme innovantes tend aussi à se généraliser, comme le recours au marché pour la gestion des biens communs émergents (Ansaloni et Smith, 2017). Cette évolution néolibérale prend corps à travers l'élaboration de politiques publiques sectorielles, dont celles qui tentent de faire face à la crise de biodiversité.

1.2. Gérer la biodiversité sous l'égide du New public management

- 6 Comment concilier les logiques de privatisation, de libéralisation et d'économicisation du vivant ? Certains travaux ont déjà étudié les conditions de mise en place d'indicateurs socio-écologiques (Bouleau et Deuffic, 2016 ; Méral, 2012), de pratiques gestionnaires (Granjou, Mauz et Cosson, 2010) et de mise sur le marché de la biodiversité (Boisvert, 2015).
- 7 Dans le cadre de ce dossier, nous prolongeons ces approches en examinant la gestion de la crise de biodiversité à partir des impératifs néolibéraux de rentabilité et d'efficacité. Nous souhaitons ainsi participer à la compréhension de la mise en politique néolibérale et néo-managériale de la biodiversité dans un contexte d'urgence écologique.
- 8 À travers ce dossier, nous revenons sur quelques caractéristiques du cadrage néolibéral de la biodiversité (2). Elles permettent de saisir comment la perspective instrumentale du vivant s'est trouvée renforcée, et comment cela produit une vision essentiellement gestionnaire du vivant. Cette évolution s'inscrit dans le fonctionnement même des institutions (3). Celles-ci vont participer à la construction d'une perception utilitariste de la biodiversité, en insistant notamment sur la quantification des services qu'elle rend aux sociétés humaines. Cette évolution d'orientation et d'action des politiques publiques n'est pas sans effets sur la compréhension même de la crise du vivant (4). Il s'agit là d'une dimension qui nous semble essentielle pour saisir la capacité effective des solutions érigées à partir de ce cadrage néolibéral. L'agir néolibéral peut-il prendre en compte la dimension systémique de cette crise et accepter que la spécificité du vivant remette en cause certains de ses fondements ? Les articles proposés dans ce dossier contribuent à détailler les processus en cours et les effets déjà perceptibles sur les terrains présentés.

2. Un cadrage néolibéral gestionnaire de la biodiversité

- 9 Les politiques environnementales s'approprient différemment les options néolibérales (Barone *et al.*, 2018). Mais, sans chercher à les essentialiser, quelques orientations claires semblent se dessiner quant aux caractéristiques et aux effets du néolibéralisme et du NPM sur la gestion politique de la biodiversité.

2.1. Le renforcement d'un cadrage néolibéral utilitariste déjà existant

- 10 La praxéologie caractéristique du néolibéralisme (Barone *et al.*, 2018 : 9) s'impose progressivement comme une norme. Elle contribue à légitimer et à renforcer un cadrage utilitariste de la biodiversité déjà existant au sein de l'action publique. En effet, la perception *conservationniste*, favorable à l'usage « raisonné » des ressources en fonction des besoins sociétaux, s'institue dès 1914 au sein des politiques publiques. Cette année-là, l'affaire du barrage d'Hetch Hetchy Valley aux États-Unis, voit s'opposer la conception *préservationniste* de John Muir (qui porte une vision non utilitariste de la nature) à la perspective *conservationniste* de Gifford Pinchot. Cette dernière s'impose. Elle ouvre la voie à un cadrage instrumental du vivant par l'action publique, en lui associant une vision gestionnaire (avec des logiques de rentabilité et de planification de la production, etc.) (Roderick, 1982). Le NPM s'accorde parfaitement à cette dimension instrumentale de la préservation, en renforçant toutefois les dimensions gestionnaires de « maîtrise », de « rationalité » et de « performance » (Boussard, 2008 : 96) afin de répondre aux enjeux de la dette. À un niveau plus territorial, la biodiversité est davantage construite comme une ressource patrimoniale qu'il convient de préserver, notamment car elle constitue une ressource au service de l'économie territoriale (Blanc, 2015).
- 11 Un tel cadrage néolibéral accroît ainsi la perspective d'une biodiversité appréhendée à partir de son utilité en tant que ressource de développement. Cette approche utilitariste favorise la construction et la promotion d'outils et d'indicateurs qui insistent sur les services apportés par ces milieux vivants aux sociétés humaines. Cela produit une perspective singulière des milieux naturels, perçus davantage à partir de leur contribution au développement des sociétés humaines, et beaucoup moins à partir de leur rôle au sein du système naturel global (équilibre des écosystèmes, fonctions de la biosphère, etc.). La séparation entre systèmes naturels et systèmes sociopolitiques est renforcée par l'appareil d'État et ses partenaires institutionnels. La chosification de la biodiversité s'intensifie alors, car elle se trouve relayée par les pouvoirs publics et développée par les opérateurs privés, avec la contribution des associations naturalistes (Alphandéry et Fortier, 2015).
- 12 La mise en place d'un cadrage utilitariste s'accompagne ainsi d'instruments de gestion de la biodiversité. La biodiversité est ainsi administrée *via* la définition politique d'objectifs chiffrés et de dispositifs techniques mis en œuvre par les équipes gestionnaires des espaces naturels sur le terrain (Daniel, 2010).

2.2. L'institutionnalisation d'un cadrage gestionnaire de la biodiversité

- 13 La gestion néolibérale de la biodiversité est le produit d'un construit politique et économique. Elle tend à systématiser et à développer des procédés gestionnaires de biodiversité déjà existants depuis les années 1980-1990 avec les premières politiques dédiées. Les outils de traçabilité du vivant proposés par la communauté scientifique et par l'expertise (dont les inventaires naturalistes) ont dès lors été mis au service d'une biopolitique (Arpin *et al.*, 2015 ; Lascoumes, 1994 ; Youatt, 2015). Inspirés par les travaux de Michel Foucault sur la biopolitique, ces auteurs étendent la portée de l'analyse

foucauldienne, qui se bornait aux sociétés humaines, au vivant non humain. Cette biopolitique étendue a par conséquent pour objet non plus uniquement de gouverner les corps, de les gérer et de les amener à se gérer, mais également de gouverner le vivant dans son ensemble, en lien notamment avec les humains. Dès 1994, Pierre Lascoumes décrit le développement d'une biopolitique opérée par les associations et les pouvoirs publics. Le rôle de l'expertise scientifique est alors entre autres de guider les politiques publiques vers une optimisation de la gestion de la biodiversité. Les articles de Blandine Mesnel (2018) et d'Alissia Gouju (2018) dans ce dossier permettent de comprendre la systématisation de cette politique de gouvernement des conduites d'inspiration foucauldienne et décrite dans ses formes les plus contemporaines par Sophie Dubuisson-Quellier (2016). L'application des mesures réglementaires de la Politique agricole commune (PAC) étudiée par Blandine Mesnel (2018) induit la mise en place d'un contrôle du suivi des pratiques agricoles par les médiateurs de la PAC, qu'elle associe au « gouvernement des conduites ». Alissia Gouju (2018) démontre pour sa part comment les plans de paysage renforcent les logiques de gestion et de contrôle des populations locales.

- 14 Ce cadrage gestionnaire irrigue à présent l'ensemble des institutions publiques et privées, que ce soit à une échelle communautaire *via* le paiement vert de la PAC (Mesnel, 2018) ou les mesures agri-environnementales, ou à une échelle nationale avec la compensation écologique (voir l'article de Petitimbert et Guimont, 2018), ou encore à un niveau territorial local (trames vertes et bleues, parcs naturels régionaux [cf. Carnoye, 2018], plans de paysage [cf. Gouju, 2018], etc.). Ce cadrage gestionnaire est antérieur à la loi Biodiversité de 2016, mais celle-ci reste dépendante de ce cadrage et en renforce même les modalités néo-managériales. Elle participe par exemple à la diffusion de la « culture du résultat » (Dreyfus, 2010) au sein des politiques environnementales. La loi promeut également le principe de la compensation, qui n'est plus présenté comme un simple objectif général, mais qui devient un principe de performance à travers l'obtention d'un résultat fondé sur le principe de « pas de perte nette ».
- 15 Ce cadrage ne contribue-t-il pas à dépolitiser l'enjeu de la gestion du vivant ? Plus particulièrement, les enjeux politiques liés à l'organisation économique et politique de la gestion du vivant (financements des institutions environnementales, des associations de protection de l'environnement, etc.), la promotion des intérêts économiques et financiers en jeu (financements de la collecte de données naturalistes, des interventions en ingénierie écologique, de la gestion des espaces naturels, etc.) ne renforcent-ils pas une construction politique réductrice du vivant ? Promue comme une modalité de gestion politique sous contrainte budgétaire, la gestion néolibérale du vivant s'impose comme la solution la plus pragmatique.

3. Des institutions politiques et économiques au service de la gestion néo-managériale de la biodiversité

- 16 Si les logiques gestionnaires s'imposent au sein de l'État dès le milieu des années 1960 (Lemoine, 2016), la gestion politique de la nature s'impose *via* l'institutionnalisation politique de la notion de « biodiversité » au milieu des années 1980 (Mauz et Granjou, 2010).

3.1. Évolutions néo-managériales dans l'organisation de l'action publique de biodiversité

- 17 La volonté de rationaliser les dépenses publiques conduit l'État et les collectivités territoriales à développer des modalités de gestion des politiques d'investissement tournées vers l'efficacité et l'efficacités. Cela n'est pas sans effets sur les politiques de biodiversité. La recherche de l'efficacité produit en effet une évolution sur la construction et les objectifs de ces politiques qui sont tournées vers des approches en termes de performance et de conduite de l'action à partir de coûts et d'avantages. Mais cela contribue également à la promotion de l'externalisation de l'action publique ou de sa délégation au secteur privé qui, mises *de facto* en concurrence, apparaissent comme les plus à même d'accomplir la performance. On peut ainsi observer plusieurs évolutions néo-managériales dans l'organisation de l'action publique de gestion de la biodiversité.
- 18 Tout d'abord, au sein des administrations, les politiques gestionnaires de l'État aboutissent à la construction de services dédiés aux ressources très limitées, qu'il s'agisse de personnels instructeurs ou encore de dotations financières propres (Couvét *et al.*, 2016). Ces personnels sont par ailleurs eux-mêmes gérés *via* la mise en concurrence ; cette dernière pouvant être exercée entre eux à partir de leurs savoir-faire, savoir-être, compétences ou formations (Lascoumes *et al.*, 2014) ou être créée à partir de recours à des partenariats avec des entreprises privées ou des consultants (Petitimberty, 2018).
- 19 De plus, les moyens financiers alloués à la préservation de la biodiversité se réduisent. Ceux-ci dépendent des affectations budgétaires de l'État (Bellec *et al.*, 2016) ; or, l'austérité budgétaire nationale se répercute sur les dotations aux collectivités territoriales (comme l'illustre l'article d'Alissia Gouju (2018) à propos des intercommunalités). Cela a un impact sur les montants des subventions accordées aux partenaires privés concernés par ces politiques de biodiversité, comme le démontre l'article d'Audrey Rivaud et Benoît Prévost (2018) dans ce dossier à propos des Conservatoires des espaces naturels (CEN). Ils détaillent l'évolution du budget des CEN depuis la Révision générale des politiques publiques (RGPP) de 2007 : réduction des subventions au profit d'une augmentation de fonds accessibles sur projets. Cela a pour conséquence de modifier les orientations politiques des CEN, car la réduction de leur budget conditionne leur capacité à programmer leurs activités.
- 20 Mais, dans le même temps, les exigences de rentabilité et d'efficacité renforcent le poids de la bureaucratie, comme l'explique très bien Blandine Mesnel (2018) à propos du paiement vert et de la conditionnalité de la PAC. L'exigence de traçabilité liée aux impératifs d'efficacité induit la mise en place d'une bureaucratie verticale qui responsabilise les agriculteurs. L'acculturation aux objectifs de maintien de la biodiversité est concomitante avec celle de l'apprentissage de la bureaucratie néolibérale. Cela influence la perception de la crise de biodiversité par les individus qui est associée à la mise en place de cette bureaucratie néolibérale.
- 21 La diminution des moyens alloués à la biodiversité modifie les méthodes et les finalités de l'intervention des gestionnaires de la biodiversité. En effet, elle crée de l'incertitude quant à la capacité des structures à mener des projets financés sur le long terme. L'obtention de résultats chiffrés et de rendements se fait à partir du projet défini par le financeur – soit sur un temps très resserré – ou bien en fonction de la capacité des gestionnaires à mener le projet – comme le suivi des mesures compensatoires. Cela

contribue à une réduction de la prise en compte des temporalités écologiques (Guimont, 2018) dans la définition des projets et de leurs méthodes d'élaboration telles que les mesures compensatoires, les plans de gestion, etc.

3.2. Quantifier la biodiversité : entre marchandisation, monétarisation et financiarisation

- 22 La contrainte d'efficience imposée par la vision gestionnaire des finances publiques s'est traduite aussi par le développement de partenariats avec les acteurs privés dans une logique de mise en concurrence et de valorisation des mécanismes du marché. Le marché devient une modalité de conduite des politiques publiques environnementales (Douai et Doussan, 2015 ; Ansaloni, 2017). L'externalisation auprès de délégataires (par exemple, les banques de compensation ; cf. Boisvert, 2015) ou de recours à des consultants, l'organisation de l'action publique *via* les mécanismes de marché se développe et devient un fait marquant des politiques de biodiversité (Douai et Montalban, 2015).
- 23 Comme l'explique Leslie Carnoye (2018, ce dossier) à travers une étude sur le territoire d'un parc naturel régional, ces logiques marchandes tendent à se retrouver au sein même des instruments mobilisés par l'action publique. La notion de services écosystémiques apparaît particulièrement ambiguë de ce point de vue. En effet, si l'ambition du parc n'était pas de se lancer dans un programme de marchandisation du vivant, l'auteure montre néanmoins que le cadrage de l'action publique par les services écosystémiques et leur quantification (même non monétaire) s'avère extrêmement limité et réducteur. Ces services échouent ainsi à renouveler les cadres cognitifs qui ont pourtant largement contribué à l'avènement de la crise de biodiversité.
- 24 Ces instruments gestionnaires à tendance marchande s'imposent presque par eux-mêmes dans un contexte de performance auquel sont soumis également les établissements aux dotations dépendantes de l'État ou de ses services. C'est ce que montrent Audrey Rivaud et Benoît Prévost (2018) dans leur étude des Conservatoires des espaces naturels. Les arguments utilitaristes pour appréhender la biodiversité sont mobilisés par l'ensemble des acteurs malgré leurs réticences, car ils forment un langage commun.
- 25 Ces logiques gestionnaires participent enfin à construire une représentation du vivant à partir de ce qu'elles peuvent en apprécier. Dans le cas de la compensation écologique telle que mise en œuvre par les cabinets de consultants, analysée par Rémy Petitimbet et Clémence Guimont (2018), cela amène à une perception tronquée du vivant et de ses dynamiques. Cette réduction conduit alors à une valorisation économique de la restauration de la biodiversité au détriment de la valeur systémique des cycles naturels.

4. Rendre compte de la réduction de la crise de biodiversité par le néolibéralisme

- 26 La fabrique de politiques de gestion de la biodiversité conduit-elle pour autant à façonner des politiques publiques à la mesure de la crise de biodiversité ? Ce dossier est l'occasion d'interroger quelques effets de l'action publique dans la perception et la politisation de la crise de biodiversité. L'une des principales hypothèses soulevées par ce dossier est que la rationalité néolibérale et ses principes opérationnels contribueraient à atténuer l'ampleur de cette crise.

4.1. L'heuristique de la pluridisciplinarité : l'euphémisation de la crise de biodiversité comme conséquence du cadrage néolibéral

- 27 La perspective pluridisciplinaire de ce dossier se propose de décentrer l'approche épistémologique et analytique propre à chaque discipline autour de la définition du néolibéralisme et du NPM. La multiplication des points de vue disciplinaires offre la possibilité de se recentrer sur la compréhension des conséquences de la mise en politique de la crise de biodiversité à partir d'une analyse de ses modalités politiques, économiques et sociologiques. Le dossier permet ainsi de comprendre que c'est par une pluralité de facteurs politiques et économiques et d'institutions privées et publiques, porteuses de ce cadrage utilitariste et gestionnaire que s'institutionnalise la gestion néo-managériale de la crise de biodiversité. Les différentes modalités néolibérales d'appropriation, de diffusion et de traduction (Villalba, 2009) de la crise de biodiversité contribuent à en réduire l'urgence et la complexité. L'action publique s'attache en effet essentiellement à mettre en adéquation les finalités de ses politiques publiques avec les moyens dont elle dispose, notamment au travers d'indicateurs économiques et écologiques. Les cas des services écosystémiques (Carnoye, 2018, ce dossier) et des mesures compensatoires (cf. Petitimbert et Guimont, 2018, ce dossier) sont notamment abordés.
- 28 Ce faisant, le néolibéralisme et le NPM participent à une forme d'internalisation de la crise de biodiversité à travers un processus quantitatif que l'on pourrait presque qualifier de *quantophrénique*. La réduction du vivant à sa quantification contribue à restreindre le champ de perception, de compréhension et de politisation de cette crise du vivant.

4.2. Interroger l'efficacité de l'agir néolibéral dans un contexte d'urgence écologique

- 29 Les politiques publiques et instruments décrits dans ce dossier répondent à un agir néolibéral. Toutefois, leur efficacité en matière de lutte contre la biodiversité peut être interrogée. Ainsi, l'article de Leslie Carnoye (2018) met en avant les limites des services écosystémiques en tant qu'outils d'aide à la décision et en tant qu'outils de communication dans le cadre des politiques d'un parc naturel régional. L'apprentissage des enjeux de biodiversité *via* la « paperasse néolibérale » décrite par Blandine Mesnel (2018) suscite des oppositions de la part des agriculteurs européens. Alissia Goujou (2018) souligne le processus de mise en invisibilité de la crise de biodiversité par le plan de paysage au nom du développement économique.
- 30 L'ensemble des politiques décrites dans ce dossier nous permet de poser quelques éléments théoriques et empiriques qui participent à cette réflexion selon laquelle la crise de biodiversité et son urgence tendent à être minimisées par l'instrumentation néolibérale. La prise en compte de la crise de biodiversité par l'action publique suppose une conciliation entre les temporalités de l'action publique et les temporalités écologiques liées aux irréversibilités (artificialisation des sols, disparition des espèces, appauvrissement des milieux écologiques, etc.). L'impératif pour l'action publique est de maintenir la capacité de régénération des écosystèmes et les équilibres entre sociétés et milieux naturels. Cela interroge la compatibilité entre les temporalités néolibérales de gestion de la biodiversité, fondées sur des impératifs anthropocentrés de performance et celles qu'impose l'urgence écologique (Devictor, 2018). La fabrique de ces politiques de

biodiversité doit désormais s'inscrire dans un contexte de contraction temporelle, un « délai » (Villalba, 2016 : 90), c'est-à-dire le fait de disposer d'un temps de plus en plus réduit pour fabriquer des politiques publiques à la hauteur des contraintes écologiques.

4.3. Rendre compte de la pluralité existante des rapports politiques et éthiques à la biodiversité

- 31 La prépondérance du néolibéralisme comme mode de gestion de la biodiversité ne doit pas occulter la multiplicité des rapports politiques et éthiques à la biodiversité. Il s'agit pour en rendre compte de s'intéresser à l'ensemble des discours portés autour de la biodiversité.
- 32 Audrey Rivaud et Benoît Prévost (2018) étudient par exemple l'outil de gouvernance alternatif au néolibéralisme proposé par le CEN du Languedoc-Roussillon. L'intendance territoriale est un outil de gestion de la biodiversité, qui représente *une modalité de perception et de mise en interdépendance entre les ressources naturelles et les sociétés humaines*. L'analyse de cet outil met en exergue le fait que le projet néolibéral n'est pas irréversible et que des alternatives émergent pour lutter contre la crise de biodiversité.
- 33 Les analyses des alternatives invitent à sortir d'une perspective anthropocentrée pour mettre en avant la pluralité des valeurs du vivant (Roche *et al.*, 2016). Nous proposons ainsi dans ce dossier une contribution (Petitimbert, Guimont, 2018) qui présente l'évincement des opposants à la compensation écologique comme lié au fait que leurs réflexions philosophiques et politiques se situent hors du cadre managérial de l'action publique et de ses partenaires aménageurs.
- 34 Ce dossier est l'occasion de présenter quelques pistes analytiques et épistémologiques pour une meilleure compréhension des conséquences du néolibéralisme sur la mise en politique de la crise de biodiversité. Il est toutefois loin d'être exhaustif. Les recherches pourraient se prolonger vers les effets de l'austérité néolibérale sur la production du savoir par les experts et les institutions scientifiques autour de la crise de biodiversité. Il s'agirait d'étudier comment les contraintes financières et politiques pèsent sur l'élaboration pratique et matérielle d'une analyse scientifique de la crise de biodiversité. Ajoutons à cela que la prégnance du néolibéralisme contribue à en faire un élément de cadrage épistémologique. Celui-ci influence la mise en connaissance de la crise de biodiversité à partir d'objectifs de quantification et de rationalisation qu'il conviendrait d'interroger plus en profondeur.

BIBLIOGRAPHIE

Alphandery P., Fortier A., 2015, « Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence », *Études rurales*, vol. 1, n° 195, p. 127-144.

Ansaloni M., 2017, « Le marché comme instrument politique. Le désengagement de l'État dans l'usage des pesticides en France », *Sociétés contemporaines*, n° 105, vol. 1, p. 79-102.

Ansalmi M., Smith A., 2017, « Des marchés au service de l'État ? », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, p. 9-28.

Arpin I., Charvolin F., Fortier A., 2015, « Les inventaires naturalistes : des pratiques aux modes de gouvernement », *Études rurales*, n° 195, vol. 1, p. 11-26.

Barnosky A. D., Hadly E. A., Bascompte J., Berlow E. L., Brown J. H., Fortelius M., Getz W. M., Harte J., Hastings A., Marquet P. A., Martinez N. D., Mooers A., Roopnarine P., Vermeij G., Williams J.W., Gillespie R., Kitzes J., Marshall C., Matzke N., Mindell D. P., Revilla E., Smith A.B., 2012, « Approaching a state shift in Earth's biosphere », *Nature*, vol. 486, n° 7401, p. 52-58.

Barone S., Mayaux P.-L., Guerrin J., 2018, « Introduction. Que fait le New Public Management aux politiques environnementales ? », *Pôle Sud*, vol. 48, n° 1, p. 5-25.

Bellec P. Corrèze-Lenée P., Lavarde P., 2016, « Proposition de scénarios de financement des politiques publiques de préservation des ressources en eau, de la biodiversité et des milieux marins », Rapport public, 010447-01, Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Bezès P., 2012, « État, experts et savoirs néo-managériaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 193, n° 3, p. 16-37.

Blanc G., 2015, *Une histoire environnementale de la nation, regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Boisvert V., 2015, « Conservation banking mechanisms and the economization of nature: An institutional analysis », *Ecosystem Services*, vol. 15, p. 134-142.

Bouleau G., Deuffic P., 2016, « Qu'y a-t-il de politique dans les indicateurs écologiques ? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 2, en ligne : <http://vertigo.revues.org/17581>, consulté le 20/08/2018.

Boussard V., 2008, *Sociologie de la gestion : les faiseurs de performance*, Paris, Belin.

Bruno I., Didier E., 2013, *Benchmarking : l'État sous pression statistique*, Paris, Zones.

Carnoye L., 2018, « Les services écosystémiques comme outils d'aide à la décision et de communication pour les parcs naturels régionaux. L'exemple du parc Scarpe-Escaut », *Développement Durable et Territoires*, vol. 9, n° 3, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/12659>.

Couvet D., Guillet F., Semal L., 2016, « Compensation et infrastructures linéaires : stratégies et scénarios pour l'action (Compilsa). La compensation face à ses limites écologiques et organisationnelles », rapport final d'activité, programme de recherche ITTECOP (Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages), ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Daniel F.-J., 2010, « La "gestionnarisation" des politiques de protection de la nature aux Pays-Bas », *Politix*, vol. 91, n° 3, p. 157-177.

Dardot P., Laval C., 2010, *La nouvelle raison du monde, essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.

Devictor V., 2018, « La compensation écologique : fondements épistémiques et reconfigurations technoscientifiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 26, n° 2, p. 136-149.

Douai A., Montalban M., 2015. « Construction (sociale) des marchés et régulations environnementales : un point de vue institutionnaliste », *Revue internationale de droit économique*, t. XXIX, vol. 2, p. 211-235.

- Douai A., Doussan, I., 2015, « Construire des marchés pour la compensation et les services écologiques : enjeux et controverses », *Revue internationale de droit économique*, t. XXIX, vol. 2, p. 133-138.
- Dreyfus F., 2010. « La révision générale des politiques publiques, une conception néolibérale du rôle de l'État ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 136, n° 4, p. 857-864.
- Foucault M., 2004, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard, EHESS.
- Gouju A., 2018, « La prise en charge de la biodiversité entre absence, instrumentalisation économique et biopolitique des comportements : les plans de paysage au prisme du néolibéralisme », *Développement Durable et Territoires*, vol. 9, n° 3, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12679>.
- Granjou C., Mauz I., Cosson A., 2010, « Les travailleurs de la nature : une professionnalisation en tension », *SociologieS*, : <https://journals.openedition.org/sociologies/3296>, consulté le 20/08/2018.
- Guimont C., à paraître, « Gérer l'urgence de la disparition du vivant : les contradictions temporelles de l'action publique. Le cas des politiques publiques de biodiversité des Hauts de France », *Temporalités*.
- Henry O., Pierru F., 2012. « Les consultants et la réforme des services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, vol. 3, p. 4-15.
- Jany-Catrice F., 2012, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Lascoumes P., 1994, *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- Lascoumes P., Bonnaud L., Le Bourhis J.-P., Martinais E., 2014, *Le développement durable : une nouvelle affaire d'État*, Paris, PUF.
- Leakey R.-E., Lewin R., 1997, *La sixième extinction : évolution et catastrophes*, Paris, Flammarion.
- Lemoine B., 2016. *L'ordre de la dette : les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Paris, La Découverte.
- Mace G.-M., Reyers B., Alkermade R., Biggs R., Chapin III F.-S., Cornelle S.-E., Diaz S., Jennings S., Leadley P., Mumby P.-J., Purvis A., Scholer R.-J., Seddon A.-W., Solan M. Steffen W., Woodward G., 2014, « Approaches to defining a planetary boundary for biodiversity », *Global Environmental Change*, vol. 28, p. 289-297.
- Mauz I., Granjou C., 2010. « La construction de la biodiversité comme problème politique et scientifique, premiers résultats d'une enquête en cours », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 3, n° 3, p. 10-13.
- Méral P., 2012. « Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 3-15.
- Mesnel B., 2018, « Socialiser à la biodiversité à travers la néo-libéralisation de la Politique agricole commune ? Les limites bureaucratiques de la conditionnalité et du paiement vert du point de vue des agriculteurs », *Développement Durable et Territoires*, vol. 9, n° 3, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/12715>.
- Mongy A., 2017, « La neutralisation du management public », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, p. 61-80.

- Petitimbert R., 2018, « La professionnalisation des consultants de la compensation : traductions et enjeux de légitimation », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 26, n° 2, p. 203-214.
- Petitimbert R., Guimont C., 2018, « Les conséquences politiques de la traduction néomanagériale de la compensation : l'impensé systémique », *Développement Durable et Territoires*, vol. 9, n° 3, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/12781>.
- Pierru F., 2007, *Hippocrate malade de ses réformes*, Vulaines-sur Seine, Éditions du Croquant.
- Roche P., Geijzendorffer I., Levrel H., Maris V., (dir.), 2016, *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques : perspectives interdisciplinaires*, Versailles, Quæ.
- Roderick N., 1982, *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press.
- Ripple W., Wolfe C., Newsome T. et al., 2017, « World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice », *Bioscience*.
- Rivaud A., Prévost B., 2018, « L'intendance du territoire : une alternative à la gouvernance néolibérale pour la conservation de la biodiversité dans les espaces naturels ? », *Développement Durable et Territoires*, vol. 9, n° 3, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/13051>.
- Salais R., 2010, « Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance », *Revue française des affaires sociales*, vol. 1-2, p. 129-147.
- Steffen W., Broadgate W., Deutsch L., Gaffney O., Ludwig C., 2015, « The trajectory of the Anthropocene: the Great Acceleration », *The Anthropocene Review*, vol. 2, Issue 1, p. 81- 98.
- Villalba B. (dir.), 2009, *Appropriations du développement durable : émergences, diffusions, traductions*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Villalba B., 2016, « Temporalités négociées, temporalités prescrites. L'urgence, l'inertie, l'instant et le délai », in Hubert B., Mathieu N. (dir.), *Interdisciplinarités entre natures et sociétés*, Bruxelles, Peter Lang, p. 89-109.
- Youatt R., 2015, *Counting Species*, Minneapolis, University of Minnesota Press

NOTES

1. L'IPBES est la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques qui rassemble des chercheurs internationaux sur le sujet. Elle a publié un rapport en 2018 présentant les principaux chiffres à propos de la crise de biodiversité : <https://www.ipbes.net/>, consulté le 01/08/2018.
2. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/8/8/DEVL1400720L/jo/texte>, consulté le 01/08/2018.
3. Programme d'évaluation des coûts développé en 1983 par le National Audit Office pour le compte du gouvernement britannique libéral de Margaret Thatcher, le Value for money regroupe des activités d'audits de performance (recherche de l'efficacité des organisations publiques), des examens spéciaux (études courtes déterminant les dysfonctionnements particuliers d'un système) ou encore des évaluations de programme (mise en adéquation des moyens et des coûts au regard des objectifs fixés) visant à garantir l'emploi le plus efficace possible des deniers publics (Pierru, 2007).

RÉSUMÉS

Le dossier thématique « Perte de biodiversité, New Public Management et néolibéralisme » analyse les effets et les conséquences de la gestion néo-managériale de la biodiversité dans un contexte d'urgence écologique. Cette introduction permet de questionner la mise en politique de la crise de biodiversité à partir de la manière dont la rationalité néolibérale permet de s'en saisir. Le propos interroge le cadrage de cette crise et l'instrumentation qui en est réalisée au sein de l'administration. C'est alors la capacité de la rationalité néolibérale de répondre à la crise de biodiversité qui est *in fine* interrogée.

This text introduces the special section « Biodiversity loss, New Public Management and neoliberalism ». It analyzes the effects and the consequences of neo-managerial management of biodiversity in a context of ecological emergency. This introduction allows to question the policy implementation of biodiversity crisis starting from what the neoliberal rationality makes it possible to apprehend it. The discussion aims at interrogating the framing of the crisis and the instrumentation performed within the administration. It is then the capacity of neoliberal rationality to respond to the biodiversity crisis that is ultimately questioned.

INDEX

Keywords : neoliberalism, New Public Management, biodiversity crisis, rationality, public policy

Mots-clés : néolibéralisme, New Public Management, crise de biodiversité, rationalité, action publique

AUTEURS

CLÉMENCE GUIMONT

Clémence Guimont est doctorante à l'université de Lille, ATER à l'Institut des administrations et des entreprises de l'université de Lorraine et membre du Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CNRS-UMR 8026). Sa thèse porte sur la sociologie de l'action publique territoriale de biodiversité. CERAPS/CNRS (UMR 8026).
clemence.guimont@hotmail.fr

RÉMY PETITIMBERT

Rémy Petitimberty est doctorant et ATER en science politique à l'université de Lille et membre du Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CNRS-UMR 8026). Sa thèse porte sur l'instrumentation des politiques nationales de biodiversité en France à partir de l'exemple de la compensation écologique. CERAPS/CNRS (UMR 8026). r.petitimberty@gmail.com

BRUNO VILLALBA

Bruno Villalba est professeur de science politique à AgroParisTech et membre du Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CNRS-UMR 8026). Ses recherches portent sur la sociologie environnementale, notamment à partir d'une analyse de la capacité du système démocratique à reformuler son projet politique en fonction des contraintes environnementales. CERAPS/CNRS (UMR 8026). [Bruno.villalba@agroparistech.fr](mailto: Bruno.villalba@agroparistech.fr)